



AVIRON de MER

3ème MANCHE DU CHAMPIONNAT GRAND OUEST
DIMANCHE 25 MARS 2018

ET

CHALLENGE JEUNES RAMEURS MER

LIEU : St-Malo Port des Bas-Sablons.

Cette épreuve étant organisée sous l'égide de la FFA, les inscriptions se feront exclusivement par INTERNET (www.avironfrance.asso.fr puis rubrique Club).

Les mixtes de club doivent parvenir dans les mêmes délais prescrits ci-dessous par email à l'adresse suivante : L05@club.avironfrance.fr

**LES ENGAGEMENTS NON REÇUS SELON CES MODALITÉS
ou HORS DÉLAIS NE SERONT PAS ACCEPTÉS**

**OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : 1er MARS 2018 20H00
FERMETURE DES INSCRIPTIONS : 20 MARS 2018 20H00**

**Une participation de 3€50 par rameur engagé est demandée le jour de la course
(Chèque global à l'ordre de *SNBSM Aviron* à remettre à l'accueil des équipages)**

Informations Pratiques:

Organisation :

Société Nautique de la Baie de Saint-Malo
Section Aviron de Mer Quai du Bajoyer
35400 St-Malo
Tél : 02-23-18-20-30

Contact : Henry CHEVRIER 06 71 39 75 47 hc55@orange.fr

Accueil : Port des Bas-Sablons (Salle Polyvalente des Sablons pour les délégués)

Marée : coefficient 49 – Basse mer 7h57 (3,95m) – Pleine Mer 13h43 (9,24m)
20h37 (4,26m)

Lieu embarquement : Cale des Bas-Sablons
(Émargement à l'embarcation et au débarquement ou disqualification)

Stationnement : parking des Bas-Sablons

Président du JURY : RONAN POULIQUEN (06 16 58 36 87) ronan.pouliquen225@gmail.com

Directeur de course : Henry CHEVRIER

**DIMANCHE 25 MARS 2018 : Championnat grand Ouest d'aviron de mer 3^{ème} manche
Challenge Jeunes Rameurs Mer**

8H30 : Ouverture parking

9H00 : Accueil administratif (Salle Polyvalente des BAS-SABLONS)

10H00 Réunion des Arbitres et du directeur de course (Bar l'Atterrage)

10H45 : Briefing équipiers référents (Salle Polyvalente des BAS-SABLONS)

*Type de départ des 3 minutes
Les départs sont décalés. (4X+ puis les 2X et 1X)*

12H00 : Départ série **SENIORS HOMMES (6kms)** 1XSH, 2XSH, 4X+SH.
(Décalage de 5 Min par course : 12H00 Quatre Barré, 12H05 Double, 12H10 Solo)

13H15 : **CHALLENGE JEUNE RAMEURS (J11-J12-J13-J14) 1500M à 2000M**
Un seul départ M4X+ Mer, F4X+ Mer, H4X+ Mer.

14H : Départ série **JUNIORS**

J15/16/17/18 (6 kms) (2 Tours) M4X+ Mer, F4X+ Mer, F2X Mer, H4X+ Mer, H2X Mer.

J13/14 (3 Km) (1 tour) M4X+ Mer, F4X+ Mer, F2X Mer, H4X+ Mer, H2X Mer.

Décalage de 5 Min par course : **14H : Départ J15/16/17/18**

14H05 : Départ J13/14

15H15 : Départ série **SENIORS FEMMES (6kms)** 1XSF, 2XSF, 4X+SF.
(Décalage de 5 Min par course : 15H15 Quatre Barré, 15H20 Double et Solo)

16h30 : Fin de course

17h30 : Vin d'honneur et remise des récompenses (suivant la météo : en extérieur ou dans la Salle Polyvalente des BAS-SABLONS).

Instructions

Nous demandons de respecter les horaires indiqués ci-dessus. Afin de ne pas retarder l'ensemble des épreuves, aucune instruction ne sera remise après le briefing, ni sur les lieux des épreuves. Les heures indiquées pour les courses sont celles auxquelles les équipages doivent être à la disposition du comité de course.

Lieu de la pesée : CALE D'EMBARQUEMENT (Table d'émargement)

(Entre 2h et 1h avant l'heure du départ de la 1^{ère} course à laquelle le barreur participe)

Sécurité

Sur l'eau : *Dispositif spécifique sécurité* :

5 bateaux semi-rigides, 40cv mini, équipage 3 personnes dont un plongeur expérimenté
(4 bateaux répartis par zone + 1 bateau sécu générale avec médecin urgentiste)

A terre: Poste médical à l'embarquement cale SOLIDOR.

Règles de Course

Les épreuves se dérouleront conformément au code des régates en mer FFA

(<http://avironfrance.fr/ffa/textes-reglementaires/reglement-interieur-et-annexes>), sous le contrôle d'un jury composé d'arbitres et de commissaires.

Les compétiteurs devront être licenciés à la FFA et devront satisfaire aux obligations de certificat médical conformément à la réglementation (Articles L.231.2 et D.231 du Code du sport) et du règlement médical de la FFA.

Chaque embarcation doit être représentée par un équipier référent. Il peut être n'importe lequel des équipiers, rameur ou barreur. Il doit être présent à la réunion d'information. Cette présence sera attestée par un émargement de la feuille de présence. Les équipages non représentés à la réunion d'information ne peuvent prendre le départ de la régata.

L'équipier référent déclare avoir pris connaissance du règlement de course et prend la responsabilité de l'engagement de son équipage dans la course. Il certifie, par ailleurs, la présence de matériel de sécurité à bord (1 dispositif de remorquage, les gilets de sauvetage par personne embarquée – Division 240/aviron de mer). Tout écart du parcours n'engage que la responsabilité de l'équipage.

Les réclamations éventuelles ne seront recevables que si elles sont effectuées dans le respect des dispositions du code des régates en mer FFA (article 31, paragraphe 9).

Des pénalités pourront être attribuées conformément au code des régates en mer.

Celles-ci seront à l'appréciation du jury en fonction de la faute commise et de la gêne occasionnée.

La pénalité pour un départ anticipé est de 2 minutes.

Pendant la compétition le barreur doit porter le gilet de sécurité il est autorisé à compléter sa tenue de compétition par des vêtements adaptés aux conditions atmosphériques.

Pour des raisons météorologiques ou autres, le directeur de course, en accord avec le président du jury, pourra modifier les parcours, décider de l'utilisation du parcours de replis, décider de ne pas faire courir certaines épreuves (1X , 2X...) ou encore décider de l'annulation de la régata.

La présidente de la Ligue
Bretagne Aviron

Soizick PEROT

Le Président de la S.N.B.S.M

Christian ROUXEL

Le président de la commission Mer
LBA

Luc BODENNEC